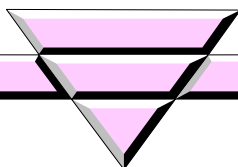




MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin
Groupement Appui Logistique et Technique
Service équipement Atelier
7 Avenue Joseph Rey
68027 COLMAR Cedex



FOURNITURE DE PNEUMATIQUES

Date et heure limites de réception des offres

Lundi 26 octobre 2026 à 12h00

APPEL D'OFFRE OUVERT – ACCORD CADRE DE FOURNITURE A BONS DE COMMANDE

Cette procédure est conduite via une plate-forme d'achat dématérialisée,

<https://alsacemarchespublics.eu>

mise à disposition sur internet, à destination des entreprises candidates. Elle permet l'accès aux marchés et aux documents de consultation et le dépôt des offres par voie électronique, les offres papiers n'étant pas recevables.

Règlement de la Consultation

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE

	Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de Fournitures <u>Objet</u> : FOURNITURE DE PNEUMATIQUES
	<u>Acheteur</u> : SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU HAUT-RHIN 7 avenue Joseph Rey 68027 - Colmar
	Accord-cadre passé en appel d'offres ouvert, en application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique. CCAG applicable à l'accord-cadre : CCAG Fournitures Courantes et Services.
	L'accord-cadre est divisé en 2 lots.
	Profil acheteur : https://www.alsacemarchespublics.eu/
	Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.
	L'offre est valable 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
	Aucune négociation n'est prévue.
	Les informations concernant les variantes sont indiquées au sein du présent document.
	Les informations concernant les prestations supplémentaires éventuelles sont indiquées au sein du présent document.
	Code CPV principal de la consultation : 34350000-5 : Pneus pour charges légères et lourdes

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : OBJET DE LA CONSULTATION</u>	<u>4</u>
<u>ARTICLE 2 : DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION ET NOMENCLATURE</u>	<u>4</u>
2.1 - DECOMPOSITION EN LOTS	4
2.2 - NOMENCLATURE	4
<u>ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	<u>4</u>
3.1 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	4
3.2 - DELAIS D'EXECUTION	5
3.3 - VARIANTES ET OPTIONS	5
3.4 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	5
3.5 - MODE DE REGLEMENT DE L'ACCORD CADRE	5
<u>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES</u>	<u>5</u>
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	5
<u>ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES</u>	<u>7</u>
<u>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES</u>	<u>7</u>
<u>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	<u>8</u>

Article premier : Objet de la consultation

Le présent appel d'offres concerne **la fourniture et montage de pneumatiques neufs** dans le cadre de 2 accords cadre à bons de commande conclus avec des montants maximum en application des articles R2162-2 et R2162-4 du code de la commande publique

Les accords cadres seront conclus pour une période initiale allant du 1^{er} janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2027 et éventuellement reconductible trois fois un an.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1°, R 2161-4 et R 2161-5 du code de la commande publique.

Article 2 : Décomposition de la consultation et nomenclature

2.1 - Décomposition en lots

Les prestations comprennent 2 lots, traités par accords cadres séparés et définis comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Pneumatiques pour automobiles de tourisme, utilitaires et 4x4 (montant annuel maximum de 90 000 € HT)
2	Pneumatiques pour poids lourds (montant annuel maximum de 200 000 € HT)

Chacun des lots fera l'objet d'un accord cadres séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire.

Si le groupement attributaire de l'accord cadre est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même accord cadre.

2.2 - Nomenclature

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire communs des marchés européens (CPV), par lot sont : pneus (25111000-2)

Article 3 : Conditions de la consultation

3.1 - Etendue de la consultation

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1°, R 2161-4 et R 2161-5 du code de la commande publique.

3.2 - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des commandes passées durant la période de validité de l'accord cadre seront fixés dans le Bordereau des Prix unitaires et dans le cahier des clauses particulières.

3.3 - Variantes et Options

En application de l'article R2151-8 du code de la commande publique, le SIS indique que les variantes sont autorisées.

3.4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

3.5 - Mode de règlement de l'accord cadre

Les prestations, objet du présent accord cadre, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique. Les sommes dues seront mandatées dans un délai de 20 jours et payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€. Le taux d'intérêts moratoires est le taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

La transmission de la facture s'effectuera par envoi sous format dématérialisé le portail sécurisé Chorus Portail Pro de l'Etat à l'adresse suivante : **<https://chorus-pro.gouv.fr>**

Article 4 : Présentation des offres

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

A) Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus à l'article R2143-3 du code de la commande publique :

1. Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent).
2. Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat ou DC2 le cas échéant pour justifier :
 - a) Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales (DC2 ou équivalent);
 - b) Qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir (DC2 ou équivalent);

- c) Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux art. L8221-1 à L8221-2, L8221-3 à L8221-5, L5221-8 à 8251-1, L8231-1, L8241-1 à L8241-2 du Code du Travail (DC2 ou équivalent)
- d) Qu'il est en règle au regard des dispositions de l'article L 5212-1 à L5212-4, L5212-5 et L5212-9 du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés. (DC2 ou équivalent)
- e) Dans le cas où il emploie des salariés, que la réalisation du travail sera effectuée par des salariés régulièrement employés au regard des articles L1221-10, L3243-2 et R3243-1 du code du travail

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le coordonnateur de la consultation constate que les pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours.

3. Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés (DC2)
4. Un extrait Kbis

Remarque : Les formulaires DC1 et DC2 sont téléchargeables sur : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

Il est à noter que conformément à l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats n'ont pas à fournir les documents qui peuvent être obtenus gratuitement en ligne à condition qu'ils fournissent les informations nécessaires à leur consultation.

Selon l'article R2143-4 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur accepte que les candidats présentent leur candidature sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution 2016/7 de la Commission européenne du 5 janvier 2016 en lieu et place des documents et renseignements justifiant de leurs capacités. Dans ce cas, il est précisé que le pouvoir adjudicateur n'autorise pas les candidats à se limiter à indiquer dans le DUME qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci. Le DUME devra être obligatoirement rédigé en français

B) Un projet de l'accord cadre comprenant :

- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.), propre à chaque lot, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification, daté et signé
- le bordereau des prix propre à chaque lot
- le catalogue exhaustif des tarifs

Dans la mesure du possible, le titulaire de l'accord cadre mettra à disposition les catalogues sur support informatique

Le bordereau des prix devra être fourni sur support informatique excel.

Les offres comprendront obligatoirement le ou les bordereaux de prix dûment complétés, ainsi que tous documents que le fournisseur jugera utile (plaquettes commerciales, références, certifications, documentations techniques, bulletins de facturations constructeurs). Tout bordereau de prix incomplètement renseigné entraînera le rejet de l'offre.

C) Candidat retenu :

- Un formulaire ATTRI sera envoyé au candidat retenu, qui devra nous le retourner complété et signé

Article 5 : Jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2144-1 (candidature) R2152-1 et R2152-2 (examen des offres) et R2152-3 et R2152-7 2° du code de la commande publique et dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour le jugement des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières

Les critères retenus pour le jugement des offres seront, par ordre d'importance relative décroissante, les suivants :

- Pour le lot 1 : Pneumatiques pour automobiles de tourisme, utilitaires et 4x4

Prix hors taxe remise comprise	50%
Délais de livraison	10%
Remise consentie	30%
Critère environnemental (gestion et valorisation des pneumatiques usagers) (mesures prévues par le candidat pour la collecte, la reprise et la valorisation)	10%
- Pour le lot 2 : Pneumatiques pour poids lourds

Prix hors taxe remise comprise	50%
Délais de livraison	10%
Remise consentie	30%
Critère environnemental (gestion et valorisation des pneumatiques usagers) (mesures prévues par le candidat pour la collecte, la reprise et la valorisation)	10%

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations prévus aux articles R 2143-6 et R 2143-10 du code de la commande publique.

Article 6 : Clause sociale

Dans le cadre des objectifs de développement durable et notamment d'insertion sociale et professionnelle, le SIS68 a décidé d'appliquer les dispositions de l'article L.2112-2 du Code de la Commande Publique, en incluant une condition d'exécution relative à l'insertion professionnelle des publics en difficulté.

Le titulaire devra réaliser une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles.

Le soumissionnaire indique à l'article 9 de l'acte d'engagement le nombre d'heures d'insertion sur lesquels il s'engage.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des offres

Transmission par voie électronique:

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Les candidats doivent transmettre, par voie dématérialisée, leurs plis à l'adresse suivante : <http://alsacemarchespublics.eu>. Par contre, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

Article 7 : Renseignements complémentaires

D'ordre administratif :

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin
Groupement des Moyens Administratifs et Financiers – service de la Commande publique
Maïa NERONE ou Christine RIESS
Tel : 03 89 30 18 46 / 35 marches@sdis68.fr

D'ordre technique :

Groupement Appui Logistique et Technique/ Service Equipement
Lieutenant Hervé SIEBER
Tel : 03 89 30 19 37 herve.sieber@sdis68.fr

Il est également possible de poser des questions via le site alsacemarchespublics.eu. Les réponses seront visibles par tous les candidats, ayant retiré un dossier.